

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

ID : 034-263400194-20240422-436-DE

S²LOW



Séance du 19 avril 2024,

L'an deux mille-vingt-quatre et le 19 avril à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Monique GALEOTE, Vice-Présidente

Délibération n° 436

Objet :

Affectations des résultats 2023 du CCAS

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents ou représentés : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Présents :

Ahmed KASSOUH, Marc PIMPETERRE, Monique GALEOTE, Michel PANIS, Gilbert MARTINEZ, Marie-Pierre DELCROIX, Michèle NICOL, Damien ALIBERT

Représentés :

Non représentés : Gaëlle LEVEQUE, Magali STADLER, Laurent MAITRE, Edith POMAREDE, Marie THOMANN,

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Vu la délibération n°435 du 19 avril 2023 relative au compte administratif 2023 du CCAS qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 93,60 € et un excédent d'investissement de 27 927,35 €.

Il est proposé de reporter ces résultats sur l'exercice de 2024.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 93,60 € sur l'exercice 2024 au compte 002,

DECIDE d'affecter l'excédent d'investissement de 27 927,35 € sur l'exercice 2024 au compte 001,

AUTORISE Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente de notifier la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève

Fait à Lodève le 22 avril 2024

Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS
Monique GALEOTE

